

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019**

C.M. 19.09

Date de convocation : 20 septembre 2019
Date d'affichage : 20 septembre 2019
Compte-rendu succinct : 1 octobre 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE – M. BILLARD – MME EUDE - M. VERMOT – MMES BOURETTE - IOSUB – MM. MORENCY (ARRIVE A 20H40 – ABSENT DES POINTS 7 A 10) - FOURNIER – BEKKOUCHE - EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - M. BENELHABIB – MMES DENIS – SANE - SEGHIRI - M. MENDY – MMES JANIAUD- VERGNAUD - QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE – MME WAYACK PAMBE - MM. MOHAMED - BENARAB - MME DUVERNOIS – MM BRULIN – PROST.

ETAIENT REPRESENTES : M. FROSSARD (POUVOIR M. VERMOT) – MME CRISPIN (POUVOIR MME BOURETTE) - M. AUMARD (POUVOIR M. FOURNIER) – MME SIMONOT (POUVOIR MME IOSUB) – M. MORENCY (POUVOIR MME DENIS JUSQU'A 20H40) - M. GUILLOU (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) – MME MERLIN (POUVOIR MME SEGHIRI) - MME MANDILE (POUVOIR MME JANIAUD-VERGNAUD) – M. DAMONT (POUVOIR M. BILLARD) - M. VIALADE (POUVOIR M. BRULIN).

SECRETAIRE : M. EUDE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2019 est adopté **à l'unanimité**.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

19-06-22 – REFORME DE VEHICULE

19-06-23 – REFORME DE MATERIELS.

19-07-24 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL- VAL DE MARNE POUR SA COMPOSANTE L'ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL.

19-08-25 – MODIFICATION DES FORFAITS ETUDES SURVEILLEES POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2019/2020.

19-08-26 – AVENANT N°3 AU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONCLU AVEC LA SOCIETE SMACL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INFORMATION

**DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Monsieur LE LAY-FELZINE expose que, par délibération n° 14.03.06 du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les marchés passés conformément à ces dispositions sont les suivants :

N° MARCHE	N° LOT	OBJET DU MARCHÉ /AVENANT	ENTREPRISE	CP	VILLE	Montant Initial Forfaitaire OU Estimatif annuel HT	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT	
PA	19031	01	TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL LINO VENTURA Lot n°1 - Gros œuvre - réhabilitation intérieure et remplacement de châssis	HARMONIE DECOR	94120	FONTENAY SOUS BOIS	17 837,00 €	.	.
PA	19031	02	TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE CULTUREL LINO VENTURA Lot n°2 - Aménagement - agencement de bar	CREATIV MOBILIER	.	BRAIN SUR L'AUTHION	21 314,51 €	.	.
PA	19032	01	TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET REAMENAGEMENT DU QUARTIER GRANDE RUE Lot n°1 - voirie, assainissement, espaces verts et mobilier urbain	COLAS IDFN	93320	PAVILLONS SOUS BOIS	867 331,25 €	.	.
PA	19032	02	TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET REAMENAGEMENT DU QUARTIER GRANDE RUE Lot n°2 - enfouissement des réseaux	SPIE CITY NETWORKS	91070	BONDOUFLE	282 611,58 €	.	.
PA	19032	03	TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET REAMENAGEMENT DU QUARTIER GRANDE RUE Lot n°3 - éclairage public	SPIE CITY NETWORKS	91070	BONDOUFLE	156 147,60 €	.	.
CT	19033	01	MAINTENANCE DES PANNEAUX SCORES GYMNASSE ARCHE GUEDON	BODET TIME & SPORT	49340	TREMENTINES	360,00 €	.	.
CT	19033	02	MAINTENANCE DES PANNEAUX SCORES GYMNASSE JEAN MOULIN	BODET TIME & SPORT	49340	TREMENTINES	360,00 €	.	.
CT	19033	03	MAINTENANCE DES PANNEAUX SCORES GYMNASSE JEAN MONNET	BODET TIME & SPORT	49340	TREMENTINES	360,00 €	.	.
CT	19033	04	MAINTENANCE DES PANNEAUX SCORES GYMNASSE ROGER COUDERC	BODET TIME & SPORT	49340	TREMENTINES	420,00 €	.	.
CO	19034	.	CONCESSION DE SERVICE POUR LA MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, MAINTENANCE, ENTRETIEN ET EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS D'INFORMATION, PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE TORCY	JCDECAUX	92523	NEUILLY SUR SEINE CEDEX	.	.	.
CT	19035	.	CONTRAT LOGITUD SOLUTION : MUNICIPAL Gve	LOGITUD SOLUTIONS	68200	MULHOUSE	1 485,00 €	.	.
PA	19036	01	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DE LA VOIRIE ET TRAVAUX DE MARQUAGE DE SIGNALISATION HORIZONTALE Lot n°1 - Travaux d'entretien de la voirie	COLAS IDFN	93320	LES PAVILLONS SOUS BOIS	.	.	.

PA	19036	02	TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DE LA VOIRIE ET TRAVAUX DE MARQUAGE DE SIGNALISATION HORIZONTALE Lot n°2 - Travaux de marquage du signalisation horizontale	SIROM	77000	VAUX LE PENIL	.	.	.
PA	19037	01	TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS DU BORD DE L'EAU Lot n°1 - Démolition – fondations spéciales	ZILIANI	93360	NEUILLY PLAISANCE	320 000,00 €	SANS MINI	SANS MAXI
PA	19037	01	TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS DU BORD DE L'EAU Lot n°2 - Démolition – gros œuvre – ravalement – étanchéité – désamiantage	ZILIANI	93360	NEUILLY PLAISANCE	344 349,98 €	SANS MINI	SANS MAXI
PA	19037	01	TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS DU BORD DE L'EAU Lot n°3 - Verrière – serrurerie – menuiserie extérieures	REITHLER	77400	LAGNY SUR MARNE	190 939,00 €	SANS MINI	SANS MAXI
PA	19037	01	TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS DU BORD DE L'EAU Lot n°4 - Electricité – plomberie – VMC – chauffage – menuiseries intérieures – plâtrerie – revêtements sols et murs – mobilier	CMO	91250	TIGERY	508 105,69 €	SANS MINI	SANS MAXI
GC	19038	.	INTERNET PROFESSIONNEL - SERVICE D'ACCES A INTERNET A NIVEAU DE SERVICE GARANTI - N° MARCHE SIPPPEC 2018088	SFR	.	.	.	SANS MINI	SANS MAXI
PA	19039	.	FOURNITURES DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES POUR LES DIFFERENTS EQUIPEMENTS DE LA VILLE DE TORCY	OFFICEXPRESS	93210	LA PLAINE ST DENIS	.	SANS MINI	20 000,00
MS	19001	.	PLAN TOPOGRAPHIQUE ET DIVISION BD 206 - ASL LES MAISONS DE TORCY	ATGT	91250	TIGERY	1 572,00 €	.	.
CT	19040	.	MAINTENANCE DES FERMETURES COUPE FEU LINO VENTURA	ASSA ABLOY France	92140	CLAMART	337,00 €	.	.
CT	19041	.	LOCATION 1 PIECE EN PLUS	UNE PIECE EN PLUS	77600	BUSSY SAINT MARTIN	2 856,65 €	.	.

PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

MISSIONS TRANSVERSALES

19-09-01 - PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES CVI 2020-2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022, ajouté aux trois contrats de villes des trois territoires, Nord (Ex CAMC), Centre (Ex Val-Maubuée) et Sud (Ex Brie Francilienne) de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne et autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole et d'effectuer toutes formalités nécessaires.

19-09-02 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES DE COMMANDE PUBLIQUE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 relatif à la télétransmission des marchés publics soumis au contrôle de légalité à la convention entre la Commune de Torcy et la Préfecture de Seine-et-Marne du 8 janvier 2019.

19-09-03 – ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES DIMANCHES POUR LESQUELS UNE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL EST ACCORDEE POUR L'ANNEE 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réserver ces dérogations au repos dominical aux fêtes de fin d'année, d'accorder ces dérogations pour quatre dimanches et d'arrêter la liste des dimanches où le repos peut être supprimé comme suit : les dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

19-09-04 – MODIFICATION DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES CONCERNANT LA REALISATION DE LIGNES DE TRESORERIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 5 Millions € et de modifier l'alinéa 20 de la délibération du 28 septembre 2018, sus énoncée. Il est précisé que les autres alinéas de la délibération du 29 mars 2014 restent inchangés.

19-09-05 - DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS AUPRES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE D'ILE DE FRANCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jacky FROSSARD comme Membre susceptible de représenter les communes de plus de 20 000 habitants au sein du Conseil de Discipline de Recours d'Ile de France.

SPORT

19-09-06 - REVERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le reversement de la somme de 13 000 € au profit de l'association « Office Municipal des Sports », qui a piloté la Fête des Sports.

DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

19-09-07 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT UNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement unique des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant qui a pris effet le 26 août 2019.

DIRECTION ENFANCE ET PERISCOLAIRE

19-09-08 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS ET DES ACCUEILS PERISCOLAIRES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de fonctionnement des centres de loisirs et d'accueil municipaux.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

19-09-09 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois ci-dessous :

Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	6	-1	5
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	+1	1
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	28	-1	27
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	4	+1	5
TOTAL	38	0	38

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES

19-09-10 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2019.

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions et 30 voix pour), adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2017, conformément aux tableaux ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre	DEPENSES	RECETTES	
CHAPITRE 011	778 140,89		Compléments de crédits services Administration générale, Informatique, Emploi, Petite Enfance, Enfance, Finances, Ressources humaines, Urbanisme, Ressources techniques, Culture, Scolaire et Intendance.
CHAPITRE 65	34 989,00		Frais de transports Centre de Loisirs, complément participation Jossigny, complément subvention CCAS, subvention ACAT
CHAPITRE 66	23 000,00		Ajustements intérêts de la dette
CHAPITRE 67	30 379,00		Reversement subvention Fête du Sport à l'OMS et remboursement trop perçu subvention PMI
CHAPITRE 023	28 899,00		Virement investissement
CHAPITRE 70		239 000,00	Remboursement loyer et charges locaux M2IE par la CAPVM, redevances occupation Icade et Atland, redevance occupation antenne free stade A. Guédon
CHAPITRE 73		-4 649,11	-17 783 € ajustement contributions directes, -14 138 € diminution FSRIF, -31 482 €, diminution FPIC, -5 998 € ajustement compensation attribution CAPVM, 64 751,89 € complément taxe locale de publicité
CHAPITRE 74		316 206,00	13 000 € subvention Fête du Sport, 49 638 € subvention FSE facilitateur, -102 592 € ajustement DGF, 97 767 € complément DSU, 5 705 € complément DNP, 34 016 € complément PSU Petite Enfance, 3 385 € subvention CAF handicap Petite Enfance, 11 463 € subvention caf handicap Enfance, 32 361 € complément compensations fiscales, 171 463 € ajustement FCTVA entretien
CHAPITRE 75		23 000,00	Remboursement charges Pôle Emploi
CHAPITRE 77		321 851,00	21 923 € crédits TVA Lino Ventura, 155 293 € indemnités sinistres, 112 535 € avoirs géothermie, 12 100 € avoirs Eni, 20 000 € avoirs Eiffage
TOTAL GENERAL	895 407,89	895 407,89	

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre/opérations	DEPENSES	RECETTES	
CHAPITRE 10	8 933,00	-241 049,00	8 933 € remboursement taxe aménagement 2016, - 241 049 € diminution FCTVA 2017 et ajustement taxe aménagement
CHAPITRE 10		510 529,78	Restes à réaliser 2018
CHAPITRE 10		1 641 003,84	Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé
CHAPITRE 13		399 216,40	-35 980 € diminution reversement produits amendes de police, 18 144,40 € subvention CAF achat logiciel Petite Enfance, 36 000 € subvention Etat vidéoprotection phase 5, 10 400 € subvention Etat inondation, 300 000 € dotation politique de la ville CL Bord de l'Eau, 34 500 € subvention Région phase 5, 36 152 € participation Orange enfouissement réseaux
CHAPITRE 13		714 446,23	Restes à réaliser 2018
CHAPITRE 20	-4 319,00		Diminution redevances logiciel
CHAPITRE 20	388 394,96		Restes à réaliser 2018
CHAPITRE 21	10 598,86		Ajustements services techniques, 2 000 € changement d'imputation
CHAPITRE 21	872 282,50		Restes à réaliser 2018
CHAPITRE 23	-4 600,00		Ajustement avances
CHAPITRE 16	120 102,00	1 518 579,03	Ajustement capital dette, inscription emprunt
CHAPITRE 16	6 740,00	1 500 000,00	Restes à réaliser 2018
CHAPITRE 021		28 899,00	Virement de la section de fonctionnement
CHAPITRE 024		360 000,00	Cession à MCH logts Victor Hugo
CHAPITRE 041	2 000,00		Restes à réaliser 2018
CHAPITRE 041	- 2000,00		Changement d'imputation
OPERATION 102	11 496,45		Ajustement crédits GS le Clos
OPERATION 102	45 711,59	640 241,50	Restes à réaliser 2018
OPERATION 104	226 683,00		Complément CL Bord de l'Eau
OPERATION 105	2 446,30		Complément espace L Ventura
001	5 387 397,12		Déficit d'investissement reporté
TOTAL GENERAL	7 071 866,78	7 071 866,78	

DIRECTION DE L'URBANISME

19-09-11 – DEBAT SANS VOTE SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat sans vote sur les orientations générales de la révision du règlement local de publicité.

19-09-12 - APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE SUR LE SOUS-SECTEUR « GRADINS – TERRASSES » DU SECTEUR 2 DE L'ARCHE GUEDON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que, l'ensemble des mutations sont, sur les parcelles reprises dans la liste et dans le plan de situation, soumises au droit de préemption urbain renforcé compte tenu de la nécessité de permettre à la Commune et à son concessionnaire d'aménagement d'être informés de l'ensemble des mutations qui interviendront à l'intérieur de ce périmètre, et notamment des lots compris dans des bâtiments soumis au régime de la copropriété, et d'être en capacité d'exercer le droit de préemption urbain pour la réalisation de l'opération de restructuration urbaine du sous-secteur « Gradins – Terrasses » du secteur 2 de l'Arche Guédon.

19-09-13 - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de définir les modalités de la mise à disposition du public en Mairie du projet de modification simplifiée n°1 du PLU aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la direction de l'Urbanisme et pour une durée d'un mois du 7 octobre au 8 novembre 2019.

19-09-14 – DENOMINATION DE VOIE DE L'ALLEE ANCEL DE GARLANDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le nom suivant :« allée Ancel de Garlande » à la voie nouvelle créée par l'opération d'aménagement de la place Ancel de Garlande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20 le vingt-sept septembre deux mille dix-neuf.

.....

Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE

